COMMUNE D'ALIXAN Place de l'Esplanade 26300 ALIXAN Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 25 novembre 2021 A 20h30

<u>Présents</u>: Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Pauline OLLAT, Pascal ROUX, Carole BURAIS, Régine DRAGON, Anne-Lise NELY, Jean-Pierre SAPET, Patrice PARTULA, Didier CORRIGNAN, Laure PEUILLOT

<u>Absents</u> :

Monsieur Patrick MENETRIEUX ayant donné pouvoir à Marc BESSET

Madame Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Didier CORRIGNAN

Madame Aurélie BICHON LARROQUE ayant donné pouvoir à Laure PEUILLOT

Monsieur Michel SANJUAN avant donné pouvoir à Christophe OLLAT

Monsieur Philippe MALOSSANE

Madame Isabelle GILLES présente à partir de la délibération 2021-07-09

Monsieur Raphaël ROUMEAS présent à partir de la délibération 2021-07-11

Madame Elodie NODON donne pouvoir à Raphaël ROUMEAS à partir de la délibération 2021-07-11

Madame Florence MALOSSANE donne pouvoir à Isabelle GILLES à partir de la délibération 2021-07-09

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

Date de convocation du Conseil Municipal: 19 novembre 2021

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 est approuvé avec 1 abstention

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Les membres présents lors du conseil municipal du 23 septembre 2021 signent le registre des délibérations

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Décision n° 2021-22

Signature d'un contrat avec la Société APAVE LEM CHAMPAGNE, sise 5 rue des Aulnes, 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR pour assurer la surveillance des légionnelles des réseaux d'eau froide et d'eau chaude sanitaire. La prestation concerne 16 prélèvements répartis sur les sites suivants :

- CTM
- Salle polyvalente
- Centre multi-accueil Arlequin
- Ecole maternelle Albert Merle
- Restaurant
- Vestiaires foot

Ledit contrat est conclu à compter du 1er janvier 2022 pour une durée d'1 an. Il s'achèvera à la fin de la mission, après remise des rapports. Le montant HT de la mission confiée à la société APAVE s'élève à 1 280 euros, plus 150 euros pour la fourniture d'un carnet sanitaire vierge.

Décision n° 2021-23

Signature d'un contrat avec la Société ACRITEC, sise 196 rue du Rocher de Lorzier, 38430 MOIRANS pour assurer les vérifications périodiques des installations électriques et des installations de gaz dans nos bâtiments communaux ainsi que la vérification périodique des appareils et engins divers. Ledit contrat est conclu à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Il s'achèvera à la fin de la mission soit le 31 décembre 2025. Le montant HT de la mission confiée à la société ACRITEC s'élève à 16 698 euros HT pour les 4 années.

Décision n° 2021-24

Signature d'un contrat avec la Société SOLEUS, allée du Fontanil, 69120 Vaulx en Velin pour assurer le contrôle des équipements sportifs et récréatifs situés sur la commune d'Alixan. Ledit contrat est conclu à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Il s'achèvera à la fin de la mission soit le 31 décembre 2025. Le montant HT de la mission confiée à la société SOLEUS s'élève à 1148,62 euros HT pour les 4 années.

Décision n° 2021-25

Occupation temporaire d'une parcelle de terrain appartenant à la commune (parcelle cadastrée section ZR n°27).

Monsieur PRADIER David, demeurant à Alixan (26300) 270, chemin de Péravant, est autorisé à occuper de façon temporaire une parcelle, propriété de la commune cadastrée ZR n°27, pour une contenance de 4482 m², moyennant une participation mensuelle de 250 euros.

L'activité exercée concerne l'implantation d'une activité de stockage et sciage de bois. Elle ne devra en aucun cas causer des nuisances aux riverains. Le locataire s'engage, par ailleurs, à remettre en état les lieux loués après utilisation. Cette décision entrera en vigueur du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 et sera résiliée de plein droit à compter de cette date d'échéance.

Décision n° 2021-26

Signature d'une proposition d'achat pour un véhicule électrique d'occasion de type CITROEN BERLINGO FOURGON ELECTRIQUE immatriculé FS-396-CW au kilométrage de 3584 kms. Le prix de ce véhicule est de 16 000 € TTC. La garantie est de 23 mois.

Décision n° 2021-27

Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec Mme St André comme maître d'œuvre afin d'assurer le suivi de chantier de l'extension de la maison médicale. La mission consiste en :

- Mise au point des marchés de travaux
- Visa des documents des entrepreneurs
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance aux opérations de réception des travaux
- Dossier des ouvrages exécutés

Mission OPC pour un montant HT de 6 500 euros.

- Droit de préemption :
- Route de la Correspondance YB 145
- Hautes marlhes YB 294
- Le village M 50
- 150 A Impasse Truchet YC 875
- 3300 Chemin de Bramefaim YB 644 645
- Couchet Soubredioux YC 1131 1126 1129 94
- 50 C Impasse Truchet YC 979
- 5 Impasse la Castellane ZM 206

DELIBERATIONS

D2021-07-01: BUDGET COMMUNE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessous

Annulation de crédits	Montant	Augmentation de crédits	Montant
678 Charges exceptionnelles	- 1418€	739 223 FPIC	+ 512 €
		739 1171 JACL	+ 906 €
TOTAL	- 1418€		+ 1418 €

Voté à l'unanimité

<u>D2021-07-02</u>: CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE ENTRE LA COMMUNE ET VALENCE ROMANS AGGLO

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte les termes de la convention d'occupation précaire et révocable entre la commune et valence romans agglo concernant l'occupation des 698 m² (3 salles et

Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,68 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,91 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	13,11 euros
Vacations intervenants extérieurs et non-enseignants (AESH)	15,99 euros

Voté à l'unanimité

D2021-07-08: CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de créer l'ensemble des emplois énoncés ci-dessous suite à avancement de grade, à compter du 1^{er} décembre 2020.

- Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

Voté à l'unanimité

D2021-07-09: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUELSUR EMPLOI PERMANENT

Après avoir délibéré le conseil municipal **autorise** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique A

Voté à l'unanimité

D2021-07-10: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur des transports scolaires de la commune d'Alixan

Voté à l'unanimité

D2021-07-11: ADHESION A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT).

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'adhérer à ANDES

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda:

- * Repas des anciens 09 décembre 2021 à 12h00 salle polyvalente
- * Noël des enfants du personnel communal 7 décembre 2021 à 18h30 salle polyvalente
- * Alixanoël le 11 et 12 décembre 2021
- Questions de Monsieur CORRIGNAN

BIBLIOTHEQUE

- Infiltration d'eau de pluie dans la bibliothèque.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une entreprise a été missionnée afin de faire une recherche de fuite et que nous sommes dans l'attente de son devis.

- Renouvellement des ouvrages.

Monsieur le Maire propose le prêt du minibus afin de permettre d'aller à la médiathèque de Valence faire les échanges de livres. Monsieur le Maire prendra contact avec la médiathèque pour savoir s'il est possible de remettre en place le transfert des livres.

Fin de la séance à 20h35

A Alixan le 08 décembre 2021

Le Maire, Jean-Claude DUCLAUX sanitaires) au sein de la salle polyvalente, un mardi matin sur 2 (semaine paire) par le Relais Petite Enfance (ex RAM) Pôle Romans-Bourg-de-Péage

Voté à l'unanimité

<u>D2021-07-03</u>: RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE VALENCE ROMANS AGGLO

Après avoir délibéré le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Voté à l'unanimité

<u>D2021-07-04</u>: SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE EN ARCHIVES, NUMERISATION ET RGPD AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022.

Voté à l'unanimité

<u>D2021-07-05</u>: ELECTRIFICATION RACCORDEMENT AVEC A.U - RACCORDEMENT AU RESEAU BT, SUR VOIE PUBLIQUE, POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION, SITUEE RUE DU STADE, A LA DEMANDE DE LA SOCIETE ADN, A PARTIR DU POSTE SALLE POLYVALENTE

Après avoir délibéré le conseil municipal approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT, sur voie publique, pour alimenter la construction, située rue du stade, a la demande de la société ADN, à partir du poste salle polyvalente

Dépense prévisionnelle HT

Dont frais de gestion : 879,60€

18 471,69 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 14 465,91 €

Participation communale sur le HT : 4 005,78 €

Voté à l'unanimité

<u>D2021-07-06</u>: SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022,

Voté à l'unanimité

<u>D2021-07-07</u>: DELIBERATION PORTANT REMUNERATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ASSURANT LES ETUDES SURVEILLEES ET L'AIDE AUX DEVOIRS POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de faire assurer les missions d'études surveillées et d'aide aux devoirs, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées ci-dessous

Personnels	Taux maximum à compter du 1er février 2017
Heure d'enseignement	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 euros
Instituteurs exerçant en collège	22,26 euros
Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,82 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 euros
Instituteurs exerçant en collège	20,03 euros